

# Élections prud'homales

Le journal de la campagne 2008

## Faire progresser la CGT aux Prud'hommes

**P**OUR DONNER PARTOUT DE LA force aux luttes sur les revendications, c'est l'affaire et l'intérêt de tous, les secrétaires généraux des fédérations CGT s'adressent aux syndicats.

La période actuelle est dense en matière d'enjeux sociaux majeurs :

- le gouvernement poursuit les mesures de régression sociale sur le pouvoir d'achat, la flexibilité du travail, le travail de nuit, l'augmentation du nombre d'heures supplémentaires, la protection sociale, etc. qui sont dans la droite ligne de ce que réclame le Medef ;
- de grands dossiers sociaux sont sur la table comme la retraite, le devenir des services publics et du système de santé, l'emploi, les salaires, etc. ;
- une multitude et une diversité de revendications et aspirations s'expriment dans les entreprises, les branches professionnelles, les territoires, les catégories. Des luttes se développent et des succès sont obtenus.

Cela rend incontournable le déploiement des syndicats CGT avec la volonté de débattre, de proposer, d'intervenir, de rassembler pour construire une dynamique d'action permettant d'obtenir des succès revendicatifs à tous les niveaux.

Le nombre de syndiqués, la qualité de vie de nos organisations, plaçant au centre l'adhérent, sont, de ce point de vue, des questions décisives.

Les actions de cet été, celles prévues à la rentrée dans les entreprises, administrations et services, montrent que

les ripostes sont nécessaires, la situation ouverte et que les possibilités de mobilisation des salariés sont réelles.

C'est dans ce contexte que le résultat des élections prud'homales le 3 décembre prochain revêt une importance capitale. Une progression de la CGT, confortant sa place de première organisation syndicale, constituerait un formidable encouragement à la mobilisation. Elle donnerait partout confiance dans l'action collective.

L'ensemble des forces sociales et politiques serait obligé de tenir compte de la progression du syndicat qui place la conquête du progrès social, la réponse aux revendications des salariés ainsi que la démocratie sociale, au cœur de son action.

Autant dire que, quelle que soit notre branche d'activité, dans le privé comme dans le public, nous sommes tous concernés par ces élections. Leur résultat aura inévitablement des conséquences sur l'ampleur des luttes et sur la prise en compte des revendications par les employeurs et les pouvoirs publics, sur les possibilités unitaires, et bien sûr ce sera un tremplin pour renforcer la CGT.

C'est donc dans ce sens qu'ensemble, nous appelons tous les syndicats CGT du public comme du privé, actifs comme retraités, en lien avec les batailles revendicatives qu'ils ont engagées, à intégrer avec le syndiqué(e), la mobilisation pour le vote CGT aux prud'hommes comme une question majeure de cette période.

Il s'agit de prendre partout les dispositions nécessaires pour que le maximum des salariés concernés par ces

### Au sommaire

Edito

Consultations des lites,  
dépôt des candidatures :  
informations importantes

En ce qui concerne  
les candidatures

Dispositif  
de remontées des  
résultats

Affiche fédération  
de la Chimie



Une force  
à vos côtés

[www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

Prud'hommes 3 décembre 2008

### En bref

Internet : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)  
rubrique spéciale « Prud'hommes ».

élections prud'homales votent CGT le 3 décembre 2008.

Dans chaque entreprise, il nous faut retrouver le nombre de voix CGT que nous faisons lors des élections professionnelles.

En coopération avec les unions locales et les unions départementales, prenons le maximum d'initiatives pour nous adresser aux salariés dans l'entreprise, sur le site, dans la zone, dans la localité, là où il n'y a pas de syndicat.

Inscrivons-nous dans les plans de travail engagés sur le parrainage, la recherche de candidat(e)s, la souscription électorale... et assurons partout le succès des meetings en région qui auront lieu en septembre.

Ensemble, faisons en sorte que les batailles revendicatives soient partout fortifiées par le succès de la CGT aux Prud'hommes.

# Consultation des listes, dépôt des candidatures

## Informations importantes

### Consultation des listes.

La consultation des listes électorales est importante pour vérifier la prise en compte de nos demandes, décider d'éventuels recours et vérifier l'exactitude de l'inscription (conseil et section) de nos candidats. Elle est complémentaire de la réception des cartes électorales qui doit en principe être terminée pour le 19 septembre :

- avant le 19 septembre, elle est en principe réservée aux seuls membres de la commission communale (voir la fiche pratique n° 3). Les textes ne prévoient pas la possibilité d'en prendre copie, mais cela pourra être demandé et souvent obtenu ;
- à partir du 19 septembre, la liste arrêtée par le maire est déposée au secrétariat de la mairie en vue de sa consultation (secrétariat des mairies d'arrondissement ou de secteur pour Paris, Lyon et Marseille). Tout électeur de la commune peut alors la consulter et en prendre copie à ses frais. Un mandataire de liste peut avoir communication et copie de l'ensemble des listes électorales des communes du ressort du conseil pour lequel il est mandataire ;
- consultation et copie sont subordonnées à un engagement sur l'honneur de ne pas en faire un usage qui ne soit « strictement lié à l'élection prud'homale ». On pourra utiliser le modèle encadré :
- à partir du 19 septembre, il sera également possible pour chaque électeur de vérifier son inscription à partir du site ministériel : [www.prudhommes.gouv.fr/](http://www.prudhommes.gouv.fr/)

### Dépôt des candidatures

Rappelons que les candidatures peuvent être déposées à partir du 30 septembre et que la date limite est le 14 octobre à 16 heures (se reporter à

la fiche pratique n° 8 pour le détail des formalités et conditions de validité). A noter :

- la nationalité française des candidats doit être justifiée par la photocopie d'une carte d'identité en cours de validité ou par un certificat de nationalité française établi par le Tribunal d'Instance du lieu du domicile, à l'exclusion de toute autre pièce. Lors du groupe de suivi réuni le 12 septembre au ministère du Travail, il a été confirmé que des instructions avaient été données pour faciliter l'établissement d'un de ces titres pour les candidats (ce qui ne dispense pas de fournir les documents réclamés, variables selon le lieu de naissance ou la filiation). Toute difficulté est à signaler à la direction départementale du travail ;
- en application de l'article D.1441-101 du Code du travail, les emplacements des panneaux électoraux sont attribués dans l'ordre de dépôt

des listes de candidats auprès du préfet. En pratique, cet ordre est également utilisé lors de la mise sous enveloppe des bulletins et professions de foi. Il est donc utile de déposer nos listes sans attendre, dès qu'elles sont complètes et vérifiées ;

- le titre de la liste qui figure sur la déclaration collective de candidature devra être repris à l'identique sur les bulletins de vote. Il est recommandé, pour la cohérence et la lisibilité de notre campagne d'utiliser les intitulés suivants :

➔ pour les sections industrie, commerce, agriculture et activités diverses : « Une force à vos côtés, liste présentée par la CGT »,

➔ pour la section encadrement : « Une force à vos côtés, liste présentée par la CGT des cadres et des techniciens - techniciennes ».

Je soussigné [nom et prénom] domicilié à :

inscrit sur les listes électorales prud'homales de la commune de ..... dans le collège [employeur ou salarié], section [à préciser] ;

[ou]

mandataire de la liste [préciser l'intitulé de la liste et le conseil concerné] m'engage sur l'honneur à ne pas faire un usage de la copie de la liste électorale prud'homale qui ne soit strictement lié à l'élection prud'homale. Je suis informé que, conformément aux articles 131-13 du Code pénal et R.1443-2, R.1443-3 du Code du travail, la publication ou la diffusion des mentions relatives aux personnes à l'occasion de la consultation de la liste électorale ainsi que l'utilisation de la liste à des fins autres que des fins électorales seront punies d'une amende de 750 euros. L'amende pourra être prononcée autant de fois qu'il y aura d'irrégularités.

A ....., le

(signature)

# Sachez-le vite pour ce qui concerne les candidatures

## Conditions impératives qui doivent être strictement respectées

- avoir la nationalité française ;
- être âgé de 21 ans à la date du scrutin ;
- n'être l'objet d'aucune interdiction déchéance incapacité relative aux droits civiques.

Les salariés candidats inscrits sur la liste électorale peuvent se présenter soit dans le conseil où ils sont inscrits, soit dans un conseil limitrophe. On ne peut être candidat que dans la section où on a été inscrit. Ces conditions sont impératives et doivent être strictement respectées.

## Deux sortes d'éligibles

Ceux qui sont inscrits sur les listes ou remplissent les conditions requises pour être inscrit

Ceux qui ont été inscrits au moins une fois à l'occasion d'un scrutin prud'homal pourvu qu'ils aient cessé l'activité au titre de laquelle ils ont été inscrits depuis moins de dix ans, soit au plus tôt le 4 décembre 1998.

## Dispositif de remontée des résultats

Dans le cadre de la mise en place du logiciel « Elections prud'homales » en lien avec le CoGiTiel, le Comité de pilotage propose d'organiser des formations d'une demi-journée en régions.

Ces rencontres ont pour but de donner tous les éléments d'information aux camarades responsables de la saisie des résultats des élections prud'homales.

Le tableau ci-après indique qui suivra les régions concernées et les dates prévues de ces rencontres.

Ces derniers peuvent être candidats soit dans le conseil où ils ont été inscrits en dernier lieu, soit dans un conseil limitrophe, soit dans le conseil du ressort dans lequel est situé leur domicile.

## Dépôt des listes

Les listes sont présentées par section et pour chaque conseil, et doivent comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir, et au plus, du double de ce nombre (200 %).

La date du dépôt des liste est fixée au 30 septembre jusqu'au 14 octobre à 16 heures.

Attention: contrairement à ce qui avait été annoncé, les listes seront classées en fonction de leur dépôt à la préfecture, que ce soit pour l'affichage sur les panneaux, les bulletins sur la table de marge, mais aussi la place des professions de foi dans les enveloppes, ce qui est important notamment pour le vote par correspondance, ce qui nécessite un dépôt

des listes le 30 septembre à la première heure !!!

Une fois la liste déposée, aucun retrait ou dépôt individuel ne peut être opéré sauf remplacement d'un candidat décédé avant la date limite de dépôt.

La nationalité s'établit par la production d'une carte d'identité française en cours de validité ou d'un certificat de nationalité française délivré par le juge d'instance. (attention un récépissé de renouvellement de la carte d'identité ne prouve pas la nationalité).

Le mandataire de liste (celui qui dépose la liste à la préfecture) n'est pas nécessairement un candidat ou un électeur prud'homal.

Les délégués syndicaux appelés à être mandataire de liste peuvent utiliser le crédit d'heure dont ils disposent (pour plus d'infos, se reporter aux fiches pratiques parues dans le peuple, et sur le site CGT).

REGIONS	RESPONSABLES DU SUIVI	DATES PREVUES
Alsace - Lorraine	Alain Dechavanne - Claude Pelloux Prayer	
Aquitaine	Alain Dechavanne	22 / 09 / 2008
Auvergne	Majid Boudina	
Bourgogne	Denis Jouan	
Bretagne	Alain Dechavanne	26 / 09 / 2008
Centre	Alain Dechavanne	
Corse	Claude Pelloux Prayer	
Charente Poitou	Denis Jouan	
Champagne Ardennes	Denis Jouan	
Franche Comté	Dominique Guisti - Claude Pelloux Prayer	
Normandie	Claude Pelloux Prayer	
Nord - Pas de Calais	Marianne Van Braekel	
Pays de Loire	Alain Dechavanne	26 / 09 / 2008
Picardie	Alain Dechavanne	
Paca	Claude Pelloux Prayer	
Languedoc-Roussillon	Majid Boudina	
Limousin	Majid Boudina	
Midi Pyrénées	Majid Boudina	
Rhône-Alpes	Pascale Darnet - Claude Pelloux Prayer	
Ile-de-France	Alain Dechavanne - Christine Leveillé	

**Décider** **agir**  
**se défendre**

## Élections prud'homales

salaire - emploi - conditions de vie et de travail -

retraite - convention collective - accords d'entreprise...

DES DROITS ACQUIS PAR LES LUTTES

# gagner

Le 3 décembre 2008

# JE VOTE CGT



**Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT**

Chimie - Caoutchouc - Industrie pharmaceutique - Répartition pharmaceutique - Droguerie  
Instruments à écrire - Laboratoires d'analyses médicales - Navigation de plaisance - Officines  
Pétrole - Plasturgie - Négoce et prestations de services médico-techniques

